

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019**

Salle polyvalente Michel Dinot - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 20

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

Conseillers absents - excusés : Francine VERBRUGGHE

Procurations : Malika TRANCHINA donne procuration à Jessica NATALINO
Irène GIRARD donne procuration à Marie-José AMAH
Béatrice BAURAIN De BERNARDO donne procuration à Bertrand KLING
Marie-Claire D'AGOSTINO donne procuration à Claire FLORENTIN-POIZOT
Jean-Marc RENARD donne procuration à Philippe BERTRAND-DRIRA
Jean-Claude BOULY donne procuration à Salvatore LIVOLSI
Jean-Yves SAUSEY donne procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS
Marc BARRON donne procuration à Sylvaine SCAGLIA

Votants : 28

Secrétaire de séance : Philippe ROLIN

Date convocation : 1^{er} février 2019

N°2019-002

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est approuvé.



Le Maire,

Bertrand KLING

COMMUNE DE MALZÉVILLE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente Michel Dinet, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 13 décembre 2018 à 19h.

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON (jusque délibération N°12), Sylvaine SCAGLIA

Conseillers absents - excusés : Francine VERBRUGGHE

Procurations : Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON

Jean-Yves SAUSEY à Salvatore SIVOLSI

Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA (à partir délibération N°13)

Votants : 28

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Sylvaine SCAGLIA pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- 2- Budget Primitif - Décision modificative n°2
- 3- Acompte de subvention au budget de la caisse des écoles
- 4- Garantie d'emprunt n°0419732 & n°0461864 Société Lorraine Habitat - Maintien de la garantie d'emprunt par la commune de Malzéville suite à un réaménagement
- 5- Indemnité de conseil au nouveau comptable public
- 6- Contrat d'assurance des risques statutaires
- 7- Modification du tableau des effectifs
- 8- Expérimentation télétravail
- 9- Actualisation du régime indemnitaire - Filière police municipale
- 10- Tarification du temps d'accueil méridien à compter du 1er janvier 2019
- 11- Sectorisation applicable aux écoles maternelles et élémentaires - Présentation du périmètre scolaire
- 12- Adhésion association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

- 13- Ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2019
- 14- Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Nancy Grands Territoire - période 2018-2020
- 15- Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics. Démarche « zéro pesticide »
- 16- Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2014 - 4 rue Maurice Barrès
- 17- Coupes de bois - Travaux de reconquête de la pelouse calcaire - Plateau de Malzéville
- 18- Construction d'un bâtiment public pour l'accueil périscolaire et l'aménagement de salles de réunions - Demande de financement au titre de la DETR 2019
- 19- Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT
- 20- Questions diverses

N° 01 : Adoption du procès verbal du conseil municipal du 15 novembre 2018

Rapporteur : Bertrand KLING

Salvatore LIVOLSI demande que soit rectifiée son intervention suite à sa demande lors de l'établissement de ce PV.

Monsieur le Maire lui répond que sa modification sera prise en compte.

Adopté à l'unanimité

N° 02 : Budget Primitif - Décision modificative n°2

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Jean-Pierre ROUILLON explique qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits tant en fonctionnement qu'en investissement pour le budget 2018. Pour ce faire, une décision modificative est proposée. Elle s'équilibre à hauteur de 71 406,74 € pour le total général du fonctionnement et de l'investissement.

Corinne MARCHAL-TARNUS explique que son groupe n'ayant pas voté le budget, il se prononcera à l'identique pour cette décision modificative.

Adopté à la majorité

4 contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY,
Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUZEY

N° 03 : Acompte de subvention au budget 2019 de la caisse des écoles

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Dans l'attente du vote du BP 2019 et afin de couvrir les dépenses du 1er trimestre 2019 dans le budget de la caisse des écoles, il est nécessaire de procéder au versement d'un acompte de la subvention communale de 30 000 € sur le budget de la caisse des écoles.

Adopté à l'unanimité

N° 04 : Garantie d'emprunt n°0419732 & n°0461864 Société Lorraine Habitat - Maintien de la garantie d'emprunt par la commune de Malzéville suite à un réaménagement
Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

La société SLH a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de prêts initialement garantis par la ville de Malzéville.

Il est proposé au conseil municipal d'apporter la garantie de la ville pour le remboursement desdites lignes de prêts réaménagées selon les modalités en annexe de la délibération.

Corinne MARCHAL-TARNUS demande si les autres 50% étaient garantis par le département.

Monsieur le Maire lui répond qu'ils sont garantis par la Métropole.

Adopté à l'unanimité

N° 05 : Indemnité de conseil au nouveau comptable public
Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Jean-Pierre ROUILLON rappelle au conseil la fonction de conseil du comptable public. En contrepartie, le conseil peut allouer au comptable une indemnité pour la durée du mandat.

Pour cette indemnité, un barème dégressif est appliqué à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre.

Il est demandé d'accorder à Monsieur LUSQUE cette indemnité depuis le 1er juillet 2018.

Adopté à l'unanimité

N° 06 : Contrat d'assurance des risques statutaires
Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Le CDG 54 souscrit pour notre compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à notre charge : la ville a mutualisé ce marché avec d'autres communes auprès du CDG54.

Les nouvelles propositions de ce contrat sont annexées à la délibération.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la proposition de taux et de passer ce marché avec AXA/GRAS SAVOYE BERGER SIMON.

Adopté à l'unanimité

N° 07 : Modification du tableau des effectifs
Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Pour répondre aux besoins induits par l'organisation des services de la ville, il est proposé au conseil de créer un poste de policier municipal, cadre d'emploi de police municipale, grade de gardien brigadier de police municipale d'une durée de 35 /35ème à compter du 01/01/2019.

Adopté à l'unanimité

N° 08 : Expérimentation télétravail

Rapporteur : Bertrand KLING

Monsieur le Maire indique que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Aussi, Monsieur le Maire propose l'expérimentation de laisser la possibilité aux agents d'exercer leurs fonctions en télétravail d'une manière encadrée dans un 1er temps.

Pour le moment, cette modalité d'exercice ne pourra seulement être ouverte aux agents pour lesquels le médecin de prévention a préconisé ce mode d'organisation lors d'une visite médicale.

Il informe le conseil qu'une seule personne, pour le moment est concernée par ces dispositions.

Sylvaine SCAGLIA demande s'il n'y a qu'une seule personne intéressée et Corinne MARCHAL-TARNUS pose la question de la confidentialité.

Monsieur le Maire répond qu'en effet, il n'y a qu'une seule personne qui répond aux conditions de la délibération et que nous serons très attentifs à la confidentialité des données utilisées.

Adopté à l'unanimité

N° 09 : Actualisation du régime indemnitaire - Filière police municipale

Rapporteur : Bertrand KLING

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le régime indemnitaire de la filière police municipale afin d'être plus attractif pour recruter et aussi pour se mettre au niveau des collectivités de l'agglomération.

L'indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents de la police municipale passerait de 18 à 20% du traitement indiciaire et il sera possible, à partir du 01/01/2019 d'attribuer l'indemnité d'administration et de technicité à la filière police municipale.

Elisabeth LETONDOR demande si notre police municipale est armée.

Monsieur le Maire lui répond qu'ils ne le demandent pas et que ce n'est pas la volonté de la ville.

Adopté à l'unanimité

N° 10 : Tarification du temps d'accueil méridien à compter du 1er janvier 2019

Rapporteur : Marie-José AMAH

Le marché de restauration scolaire prévoit une augmentation annuelle du prix unitaire dont le tarif appliqué depuis le 01/09/2018 est de 5,818 €.

Il est proposé de revoir la participation familiale pour le temps d'accueil méridien

QUOTIENT MENSUEL (revenu fiscal de référence du foyer/12)	PARTICIPATION FAMILIALE MALZEVILLOIS et MAXOIS		PARTICIPATION FAMILIALE NON MALZEVILLOIS	
	Repas + animation	Kit panier repas + animation	Repas + animation	Kit panier repas + animation
De 0 à 300,99 €	3,09 €	0,55 €	3,09 €	0,55 €
De 301 € à 900,99 €	3,69 €	0,72 €	3,89 €	0,87 €
de 901 € à 1 300,99 €	4,37 €	0,83 €	4,55 €	0,87 €
De 1 301 € à 2 000,99 €	4,94 €	0,95 €	5,04 €	0,97 €
De 2 001 € à 3 240,99 €	5,15 €	0,99 €	5,27 €	1,01 €
De 3 241 € à 5 000,99 €	5,41 €	1,03 €	5,55 €	1,06 €
≥ à 5 001	5,76 €	1,10 €	6,02 €	1,15 €
Pas de justificatif fourni pour calcul du quotient	5,76 €	1,10 €	6,02 €	1,15 €

La formule « Kit panier repas + animation » comprend un service d'accueil spécifique de l'enfant présentant des troubles de santé, ainsi que la remise d'un kit panier repas par convive concerné, lorsque les repas sont fournis par les familles.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les nouveaux tarifs du temps d'accueil méridien au 01/01/2019.

Adopté à l'unanimité

N° 11 : Sectorisation applicable aux écoles maternelles et élémentaires - Présentation du périmètre scolaire

Rapporteur : Marie-José AMAH

La ville est compétente pour la définition des périmètres scolaires et l'affectation des élèves en fonction de cette sectorisation des écoles.

La ville de Malzéville dispose de 3 écoles maternelles et de 3 écoles élémentaires.

Il est proposé au conseil municipal d'ajuster à la marge ce découpage suivant le tableau proposé avec la délibération.

Monsieur le Maire indique que nous souhaitons de la mixité sociale au niveau des secteurs.

Corinne MARCHAL-TARNUS intervient en disant que c'est une opération délicate et trouve que les modifications apportées accentuent la ghettoïsation, c'est pourquoi son groupe s'abstiendra.

Marie-José AMAH répond que c'est sur l'école Ferry qu'il faut réfléchir et que pour sa part, il existe une vie de quartier autour de l'école Paul Bert qui n'existe pas sur Ferry.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUZEY

N° 12 : Adhésion association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Rapporteur : Marie-Claire D'AGOSTINO

La Ville Amie des Aînés (VAA) est un programme international porté par l'Organisation Mondiale de la Santé.

L'Organisation Mondiale de la Santé soutient la VAA qui s'engage à prendre en compte l'expérience des habitants âgés pour améliorer leur qualité de vie au quotidien. Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) est une association affiliée au réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé. Ce réseau promeut la démarche Villes Amies des Aînés (VADA) au niveau francophone et encourage un mode de travail transversal, la citoyenneté des âgés ainsi que la lutte contre l'âgisme.

Afin de rejoindre le Réseau Mondial OMS des Villes et Communautés Amies des Aînés, les villes et communautés sont tenues de :

- 1- montrer leur compréhension et leur acceptation des valeurs et principes des milieux favorables et sains en Europe,
- 2- démontrer un engagement sérieux en faveur d'un vieillissement en bonne santé au niveau local, 3. s'engager au partage d'informations et d'expériences.

Marie-Claire D'AGOSTINO présente les actions de Malzéville pour les aînés :

- accueil et soutien : accueil, écoute en toute confidentialité pour mobiliser, coordonner les aides humaines, administratives et financières : APA, CARSAT, aide-ménagère ;
- conseil : accompagnement sur les questions relatives au maintien à domicile : téléalarme, détecteur de chute et portage de repas ;
- veille : veille téléphonique et visite à domicile pour déterminer les besoins : inscription sur le registre communal d'alerte (isolement, environnement) ;
- aide à la mobilité (transport pour faire ses courses) : une navette municipale est organisée chaque jeudi matin à destination d'un centre commercial contre une participation de 2 € par personne ;
- vente de pass de bus à tarif préférentiel soumis à condition de ressources pour les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- animations : sorties loisirs, accompagnées par l'animatrice Athéna Pantzos. Voyages de nos seniors et visites des sites touristiques accompagnée de l'adjointe aux solidarités Malika TRANCHINA ;
- un programme est élaboré tous les deux mois proposant des sorties culturelles, gastronomiques, des activités manuelles, promenades, atelier informatique ;
- convivialité : pour les personnes de plus de 70 ans de la commune, un repas dansant annuel. Attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 15 €/personne à faire valoir auprès des commerçants de Malzéville et partenaires.

Elle explique ensuite les exigences du réseau francophone ville amie des aînés :

- permettre à plus de gens de vivre longtemps en bonne santé, de rester actifs plus longtemps
- donner aux femmes et aux hommes âgés le pouvoir de rester parfaitement intégrés à la société
- sensibiliser et contribuer à éliminer les discriminations fondées sur l'âge
- sensibiliser à la maltraitance des aînés et cibler les investissements sur la prévention.
- lutter contre la solitude
- promouvoir l'engagement citoyen des personnes âgées et renforcer le rôle du volontariat.
- encourager les relations intergénérationnelles
- investir dans la bienveillance et le bien-être des seniors, un rôle central pour la commune de Malzéville.

Malzéville réunit tous les critères pour son adhésion au réseau francophone ville amies des aînés.

L'exigence du réseau est la même que celle de Malzéville : assurer la pérennité de la qualité de service rendu à nos seniors, la valoriser, le contraire serait une exclusion au réseau. De même, un audit devra être effectué auprès de nos aînés, à l'issue de ce diagnostic, cela permettra d'avoir d'autres plans d'actions et valoriser tous les acteurs de la commune (associations et autres).

La ville devra rendre régulièrement des comptes sur ses réalisations en faveur du bien-être de ses seniors.

Marie-Claire D'AGOSTINO présente ensuite quelques chiffres sur les aînés à Malzéville :

- 1400 aînés sur 9400 habitants soit 6% de nos aînés de 70 ans et plus,
- 979 personnes ont 70 ans et plus ce qui représente 779 familles.

Le montant de la cotisation que la ville devra acquitter pour son adhésion sera d'un montant annuel de 290 €.

Catherine CHOTEAU-LESNES intervient pour dire qu'elle avait décidé de s'abstenir sur cette délibération en commission car elle pensait que cela n'apporterait qu'un label à la ville. Elle revient sur sa décision au vu de la mise en valeur de la ville qui pourra être faite avec ce label. Elle s'est renseignée sur le site de cette association qui l'a convaincu de l'intérêt à porter à ce label.

Malika TRANCHINA remercie les services de la ville pour leur implication.

Sylvaine SCAGLIA respecte le travail qui a été fait en commission. Néanmoins, cette association ne comprend que 125 adhérents, surtout de grandes villes, et 290 € de cotisation lui paraissent chers, compte tenu du fait que la ville est déjà adhérente à Mona Lisa.

Elle s'interroge sur l'intérêt de Malzéville pour la jeunesse et évoque la possibilité d'une ville amie des jeunes. Par ailleurs, attribuer 190 € pour le trophée des Sports, est-ce vraiment une reconnaissance pour le travail accompli ? C'est un écart injustifié.

Monsieur le Maire souhaite remettre les choses en perspective : le budget de fonctionnement s'élève à presque 6 000 000 € et cette cotisation n'est que de 290 €. Il propose de renvoyer le lien vers le site aux membres du conseil.

Corinne MARCHAL-TARNUS pense que Malzéville a beaucoup d'actions en cours et ne voit pas l'intérêt d'y adhérer. La promotion ne suffit pas.

Monsieur le Maire lui répond que nous faisons d'abord les actions et la promotion ensuite.

En réponse à Sylvaine SCAGLIA, Stéphanie GRUET précise que la question de revalorisation du trophée des Sports est déjà engagée. Une augmentation de ce budget est d'ores et déjà prévue.

Elisabeth LETONDOR informe le conseil qu'elle est contre les labels et qu'elle votera contre cette délibération.

Catherine CHOTEAU-LESNES souhaite avoir le suivi de ce projet.

Adopté à la majorité

1 abstention : Adrien BONNET

7 contre : Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUZEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

N° 13 : Ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2019

Rapporteur : Adrien BONNET

La loi Macron permet désormais aux Maires d'autoriser les commerces de détail à ouvrir un maximum de 12 dimanches dans l'année contre 5 jusqu'à présent.

La métropole du Grand Nancy sera saisie afin d'accorder la possibilité aux commerces de détail de déroger au repos dominical aux dates suivantes :

- 5 dimanches des fêtes de fin d'année
- 2 dimanches de démarrage des soldes
- date intermédiaire correspondant au 1er dimanche des vacances de printemps

La commune de Malzéville, n'ayant jamais eu de demandes de commerçants pour une ouverture dominicale exceptionnelle, s'aligne sur les dimanches proposée par la métropole.

Il est proposé de donner votre avis sur cette proposition.

Monsieur le Maire indique que cette délibération peut amener un débat sociétal.

Marie-José AMAH avait voté cette délibération l'année dernière. Après avoir rencontré des personnes concernées par ces ouvertures du dimanche qui ne travaillent pas sur la base du volontariat, elle s'abstiendra cette année.

Monsieur le Maire évoque le supermarché Match qui va s'installer sur la ZAC : celui-ci demanderait 1 ou 2 ouvertures dominicales par an.

Adopté à la majorité

11 abstentions : Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Jean-Marc RENARD

4 contre : Jean-Marie HIRTZ, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX

N° 14 : Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Nancy Grands Territoires

Période 2018-2020

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Grand Nancy assure depuis 2007 la mission d'espace Info-Energie en mettant à la disposition des particuliers, des experts fournissant des conseils gratuits.

En 2010, l'ALEC a développé la mission conseil en Energie Partagée qui a pour objectif de mutualiser entre toutes les communes adhérentes un poste de conseiller en énergie. Ses prestations sont rémunérées par une cotisation annuelle de 1 € par habitant.

Il est proposé de prolonger l'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Nancy Grands Territoires.

Monsieur le Maire indique que cette adhésion a un coût de 8 000 € annuel, mais qu'il y a un retour sur investissement : nous avons finalement gagné de l'argent. Il propose que la ville mette en place une déambulation dans les quartiers avec l'ALEC pour mettre en avant des ponts thermiques chez les particuliers.

Adopté à l'unanimité

N° 15 : Démarche zéro pesticide - Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics

Rapporteur : Jean-Marie HIRTZ

L'utilisation des produits phytosanitaires constitue une source de pollution importante des eaux souterraines et superficielles.

D'une façon générale, il est présumé que les pratiques d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux soient en totale conformité avec la réglementation en vigueur.

La signature de la charte régionale traduit l'engagement volontaire de la ville dans cette démarche.

Il est proposé d'engager la ville en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, d'adopter le règlement Commune Nature au titre de la démarche Zéro Pesticide et d'autoriser le Maire à signer la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces publics communaux.

Monsieur HIRTZ intervient pour signaler que la ville doit sortir de l'utilisation de ces produits dès 2019 ; c'est un engagement fort.

Adopté à l'unanimité

N° 16 : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire Périmètre 2014 - 4 rue Maurice Barrès

Rapporteur : Elisabeth LETONDOR

Il est proposé d'attribuer une prime de ravalement de façades à l'agence Century pour le 4 rue Maurice Barrès d'un montant de 1 600 €.

Adopté à l'unanimité

N° 17 : Travaux de reconquête de la pelouse calcaire du Plateau de Malzéville - Dons des coupes de bois

Rapporteur : Jean-Marie HIRTZ

Considérant qu'il convient de tenir compte des mesures de gestion préconisées par le document d'objectif Natura 2000 du plateau de Malzéville, d'assurer la sécurité des utilisateurs de l'aérodrome du plateau, il est proposé d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 pour 121 m³ proposées par l'ONF. Il est précisé que la commune fait don de ces coupes à la Métropole et prend acte des frais de garderie à hauteur de 12% à payer à l'ONF.

Adopté à l'unanimité

N° 18 : Construction d'un bâtiment public pour l'accueil périscolaire et l'aménagement de salles de réunions - Demande de financement au titre de la DETR 2019

Rapporteur : Pascal PELINSKI

La commune souhaite réaliser, à la place de son FPA, un bâtiment public pour créer un accueil périscolaire ainsi que la salle du conseil municipal et des salles de réunion.

L'estimation du coût prévisionnel de cette construction est estimée à 1 330 890 € TTC hors démolition. Ce programme est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR dans la catégorie 3. Il est proposé d'approuver le programme de travaux et de déposer 2 dossiers de demande de subvention au titre de la DETR.

Corinne MARCHAL-TARNUS demande où en est le plan de financement.

Monsieur le Maire précise qu'il est encore trop tôt pour présenter un plan de financement définitif mais qu'il sera fourni avec la demande en temps voulu.

Adopté à la majorité

4 contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY,
Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUZEY

N° 19 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission Finances :

- ✓ Le 17/09/2018, signature d'une convention avec le CDG 54 pour une étude organisationnelle sur la période 2018/2019
- ✓ Le 05/11/2018, acceptation d'un remboursement AXA Assurance pour le matériel technique volé lors du centre aéré pour 77,42 €
- ✓ Le 26/11/2018, acceptation d'un remboursement Groupama pour trop perçu après relevé des opérations pour 24,59 €
- ✓ Le 26/11/2018, acceptation d'un remboursement Groupama pour les frais d'honoraires d'avocat dans le dossier Dumont pour 213,64 €
- ✓ Le 26/11/2018, acceptation d'un remboursement Groupama pour les frais d'honoraires d'avocat dans le dossier Match pour 2 546,97 €

Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable:

- ✓ Le 13/11/18, signature d'un contrat avec CHUBB pour l'entretien du système de sécurité incendie de la Douéra du 01/01/19 au 31/12/19 pour 3001,06 €
- ✓ Le 15/11/18, signature d'un ordre de service avec EVP pour les travaux d'accessibilité et de création d'un cheminement accessible aux aires de jeux Parc des Chenevières réalisés entre le 18/11 et le 05/12/18 pour 6 012 €
- ✓ Le 15/11/18, signature d'un ordre de service avec EVP pour les travaux d'accessibilité et l'aménagement des accès au stade de foot réalisés entre le 18/11 et le 05/12/18 pour 22 868,40 €
- ✓ Le 30/11/18, signature d'un ordre de service avec Génie climatique de Lorraine pour les travaux sur WC suspendu de la salle Michel Dinot réalisée du 03/12 au 31/12/18 pour un montant de 2 582,40 €

Vu en commission Temps de l'Enfant :

- ✓ Le 26/08/18, signature d'un contrat de cession d'un jour (21/12/18) avec SMartFR pour la crèche familiale de la fête de Noël pour 780 €

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20h50

Le Maire,

Bertrand KLING



Secrétaire de séance,

Sylvaine SCAGLIA

Compte-rendu succinct affiché le 21 décembre 2018